

Appel à candidatures Lycée numérique

Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée Académies de Montpellier et Toulouse DRAAF Occitanie

Un partenariat s'est consolidé depuis quelques années entre la Région et les autorités académiques (DRANE et DRAAF) visant à s'appuyer sur les possibilités offertes par les technologies numériques pour faire évoluer le système éducatif dans l'objectif d'en améliorer l'efficacité et l'équité.

Il repose sur le développement concomitant des enseignements et des usages du numérique dans les classes, la formation des personnels éducatifs et un programme d'équipement individuel et collectif.

Il s'agit de donner accès à tous les élèves, quelle que soit leur origine sociale, culturelle ou géographique, ainsi qu'à tous les enseignants, à des ressources pédagogiques et culturelles innovantes et de qualité dans un environnement de travail rénové.

La labélisation numérique des lycées est une résultante de ce partenariat avec comme objectif commun l'accompagnement des établissements qui s'engagent pleinement dans un projet d'usages du numérique à des fins pédagogiques. Ces usages doivent être portés par l'ensemble des équipes pédagogiques des lycées, collectivement et transversalement, et se matérialiser a minima dans un projet d'établissement.

Les établissements lauréats s'engagent à utiliser les outils numériques dans des projets spécifiques.

La Région et les académies s'engagent auprès des lauréats à apporter des moyens supplémentaires facilitateurs de l'utilisation du numérique à des fins pédagogiques.

Les engagements de la Région :

- la dotation gratuite d'ordinateurs portables à l'ensemble des élèves de seconde,
- le développement des infrastructures : réseau, wifi, serveurs ...
- le soutien aux usages de l'ENT,
- le soutien aux projets numériques : actions éducatives, ressources pédagogiques et projets spécifiques.

Les engagements des autorités académiques :

- la formation des personnels,
- la mise à disposition de ressources pédagogiques adaptées,
- l'accompagnement des usages par le corps d'inspection,
- le soutien à l'innovation pédagogique.

La mention INR : « Initiative numérique remarquable »


La mise en place d'une identification de projets innovants via une mention « Initiative numérique remarquable » permettra la valorisation de projets innovants numériques et spécifiques dans les lycées.

Cette « mention » ne constitue pas un appel à projet, et n'induit pas de financement complémentaire ; il s'agit d'une reconnaissance de projets innovants et originaux susceptibles d'être valorisés par une communication spécifique collectivités/établissements/parents si l'établissement le souhaite. La détection de ces projets remarquables permettra de proposer un accompagnement des établissements plus individuel et ciblé de la part de la Région et des autorités académiques.

Mode de suivi :

Le comité de suivi et d'attribution, composé de représentants de la Région, de la DRAAF et des deux académies, est notamment chargé, chaque fin d'année scolaire, d'évaluer l'évolution de la maturité numérique dans l'établissement sur les 4 domaines mentionnés dans le cahier des charges de l'appel à candidatures.

Le comité de suivi et d'attribution se prononce sur le maintien du label « Lycée numérique » en fonction du nombre total de points et du respect des engagements de l'établissement.

Pour la campagne 2023-2024, l'évaluation se fera sur les 11 critères repérés par le logo .






Les critères à évaluer seront renseignés par les établissements labellisés en 2023 et déposés en même temps que le dépôt de leur dossier de labellisation 2024.

L'ensemble des 11 critères permet d'obtenir une note sur 20, le tableau des critères avec le nombre de points afférents sont précisés dans le document « Evaluation du label Lycée numérique ». Le comité de suivi et d'attribution des labels déterminera la note minimale en fonction de laquelle un accompagnement spécifique sera mis en place en 2024-2025.

Important : tous les établissements sont invités à déposer un dossier de candidature, que ce soit en vue du maintien du niveau de label obtenu, ou de l'évolution du niveau de label détenu.


Le dépôt d'un dossier de labellisation est donc nécessaire à la poursuite de la détention du label « Lycée numérique ».

A. Pilotage numérique dans l'établissement

	Critères	Critères obligatoires pour accéder au niveau 1	Critères obligatoires pour accéder au niveau 2	Critères obligatoires pour accéder au niveau 3
A.1	 Volet numérique au sein du projet d'établissement	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
A.2	 Charte d'usages du numérique	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
A.3	Personnel(s) référent(s) numérique(s) pour les usages pédagogiques du numérique	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
A.4	Usage privilégié du numérique par l'équipe de direction et l'équipe administrative	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
A.5	 Utilisation d'une rémunération spécifique (IMP, ...) ou intégration d'une mention dans la fiche de poste, pour favoriser les usages du numérique	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
A.6	 Commission numérique et/ou conseil pédagogique traitant des sujets numériques	En projet	Obligatoire	Obligatoire
A.7	 Mise en œuvre d'une politique volontariste et facilitatrice d'intégration de loRdi Région dans les usages en classe et hors la classe dans l'établissement. Possibilité de déposer un argumentaire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
		Critères non obligatoires à 1 point	Critères non obligatoires à 2 points	Critères non obligatoires à 4 points
A.8	Démarche « zéro papier »	En projet	Au moins partiellement mise en place	
A.9	Échanges entre le chef d'établissement et les corps d'inspection pour le développement des usages du numérique	Limités	Généralisés	
A.10	Communication auprès des professeurs, parents, élèves, du niveau de labellisation de l'établissement (via le site établissement, la signature électronique des mails...)	En projet	Effectif	
A.11	Communication auprès des professeurs, parents, élèves, du descriptif de la suite MCNL (via le site établissement ...)	En projet	Effectif	
A.12	Mise en œuvre d'une réflexion sur le déploiement d'un enseignement hybride harmonisé au sein de l'établissement	En projet	Obligatoire	Obligatoire


A.13	Mise en œuvre d'une réflexion sur une politique du numérique responsable au sein de l'établissement (réduction de l'empreinte environnementale)	En projet	Effectif	
------	---	-----------	----------	--

B. Equipement numérique

	Critères	Critères obligatoires pour accéder au niveau 1	Critères obligatoires pour accéder au niveau 2	Critères obligatoires pour accéder au niveau 3
B.1	ENT de région académique	Déploiement à tous les utilisateurs	Déploiement à tous les utilisateurs de tous les services	Déploiement à tous les utilisateurs de tous les services
B.2	 Dotation des élèves de la Région.	intégrer cette dotation pour l'année scolaire 2024/2025	intégrer cette dotation pour l'année scolaire 2024/2025	intégrer cette dotation pour l'année scolaire 2024/2025



C. Services et usages pédagogiques numériques de l'établissement

C.1. Services

	Critères	Critères obligatoires pour accéder au niveau 1	Critères obligatoires pour accéder au niveau 2	Critères obligatoires pour accéder au niveau 3
C.1.1	Taux de connexion à l'ENT (<i>moyenne annuelle du nombre de visites mensuelles / nombre de comptes réels</i>) (critère pré-rempli) <i>Etabli sur l'année 2023-2024</i>	Taux < 9%	9% < Taux < 15%	Taux > 15%
C.1.2	Utilisation du cahier de textes numérique de l'ENT Occitanie.	Planifié	Effectif	Obligatoire
C.1.3	Site web de l'établissement respectant la charte académique ou intégré à l'ENT (pages publiques réalisées dans l'ENT)	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
C.1.4	Notes, absences, emploi du temps (éditeur privé, services fournis par le MENESR ou directement proposés dans l'ENT)	Intégré à l'ENT	Intégré à l'ENT	Intégré à l'ENT
C.1.5	 Accès à Pearltrees	Intégré à l'ENT	Intégré à l'ENT	Intégré à l'ENT
		Critères non obligatoires à 1 point	Critères non obligatoires à 2 points	Critères non obligatoires à 4 points
C.1.6	Appel dématérialisé des élèves au début de	Oui	Oui	



	l'heure de cours	partiellement		
C.1.7	Utilisation de la messagerie intégrée à l'ENT	Oui		
C.1.8	Service de réservation de ressources	Oui		
C.1.9	Accès possible à des services d'information et de documentation en ligne	Oui		
C.1.10	Accès possible à des ressources numériques pédagogiques éditoriales	Oui		
C.1.11	Proportion de ressources numériques (manuels numériques, ressources en ligne...) / ressources papiers	Strictement moins de 25% des ressources sont numériques	Plus de 25% et strictement moins de 50% des ressources sont numériques	Plus de 50% des ressources sont numériques



C.2 Usages

	Critères	Critères obligatoires pour accéder au niveau 1	Critères obligatoires pour accéder au niveau 2	Critères obligatoires pour accéder au niveau 3
C.2.1	Proportion de professeurs remplissant le cahier de textes en ligne quotidiennement	Moins de 50%	Plus de 50%	100 %
C.2.2	 Une partie significative des enseignants fait utiliser en classe loRdi Région.	10% pour l'année scolaire 2023/2024	Entre 10 et 50% pour l'année scolaire 2023/2024	Plus de 50% pour l'année scolaire 2023/2024
		Critères non obligatoires à 1 point	Critères non obligatoires à 2 points	Critères non obligatoires à 4 points
C.2.3	Présentation d'un ou deux projets innovants autour du numérique (document à déposer)			Effectif
C.2.4	Proportion de professeurs développant des usages pédagogiques du numérique	Moins de 25%	Plus de 25% et moins de 50%	Plus de 50%
C.2.5	 Usages de services et ressources pédagogiques numériques institutionnels (comme Lumni, Pearltrees, Moodle)	Oui de façon occasionnelle	Oui régulièrement	
C.2.6	Usages d'une messagerie institutionnelle (académique ou dans l'ENT) pour des échanges professionnels (équipe éducative, familles)	Limités	Généralisés	
C.2.7	Usages d'espaces de stockage, de partage de documents pédagogiques et de collaboration conformes au RGPD (ENT ou Apps Education)	Limités	Généralisés	
C.2.8	Usages d'outils numériques pour des pratiques collaboratives des enseignants avec leurs élèves conformes au RGPD (ENT, Moodle ou Apps Education)	Limités	Généralisés	
C.2.9	Création de médias numériques (journal, radio, vidéo, exposition) connus et validés par le chef		Oui	

	d'établissement			
C.2.10	Utilisation d'outils et de ressources numériques pour le développement de la pratique de l'oral (baladodiffusion, labo, multimédia, etc.)	Limitée et exclusivement utilisés en LVE	Limitée et utilisés pas qu'en LVE	Généralisée
C.2.11	Mise en place d'un accompagnement des élèves à l'acquisition des compétences numériques (avant certification sur la plate-forme PIX).	Au moins 10 % des enseignants	Plus de 30 % des enseignants	> 50 %
C.2.12	Usages du numérique à des fins de personnalisation des parcours et d'individualisation des enseignements	Limités	Généralisés	
C.2.13	Usages du numérique dans le cadre de la liaison entre les collèges et le lycée	Limités	Généralisés	
C.2.14	Mise en place d'actions à destination des lycéennes visant à les sensibiliser aux métiers du numérique (et à l'orientation associée).	Plus de 25% des lycéennes	Plus de 50% des lycéennes	100% des lycéennes
C.2.15	Proportion d'enseignants utilisant régulièrement des vidéoprojecteurs interactifs	Moins de 50%	Plus de 50%	
C.2.16	Proportion de parents d'élèves consultant les services de vie scolaire régulièrement	Moins de 50%	Plus de 50%	
C.2.17	Proportion d'élèves se connectant chaque jour au réseau interne de l'établissement avec loRdi	10% pour l'année scolaire 2023/2024	Entre 10 et 50% pour l'année scolaire 2023/2024	Plus de 50% pour l'année scolaire 2023/2024
C.2.18	Fréquentation du site public de l'établissement	Rarement visité	Régulièrement visité	

D. Accompagnement et formation des équipes pédagogiques et numériques

	Critères	Critères obligatoires pour accéder au niveau 1	Critères obligatoires pour accéder au niveau 2	Critères obligatoires pour accéder au niveau 3
D.1	 Animations ponctuelles autour des usages du numérique par un référent numérique (personne ressource) dans l'établissement (exemple : les pauses numériques...)	Au moins deux par an	Au moins quatre par an	Au moins six par an
D.2	Proportion de professeurs ayant suivi une formation (FIL, PAF, M@gistère, MOOC...) aux usages pédagogiques du numérique (au cours des quatre dernières années)	Entre un quart et la moitié	Plus de la moitié	Plus des 2/3
D.3	Actions d'information et d'accompagnement des usagers au numérique avec les moyens de l'établissement (personnel référent) ou par les services académiques. (Utilisation de l'ENT, loRdi...)	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
D.4	 Participation des enseignants et notamment du référent numérique à une action de formation sur l'utilisation en classe de loRdi Région	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire

		Critères non obligatoires à 1 point	Critères non obligatoires à 2 points	Critères non obligatoires à 4 points
D.5	Formation au numérique d'un ou de plusieurs membres de l'équipe de direction (au cours des quatre dernières années)	Oui		
D.6	Formation aux aspects juridiques du numérique d'un ou de plusieurs membres de l'équipe de direction (au cours des quatre dernières années)	Oui		
D.7	Formation au numérique d'un ou de plusieurs membres du personnel de vie scolaire (au cours des quatre dernières années)	Oui		
D.8	Formation au numérique d'un ou de plusieurs membres du personnel administratif et/ou technique (au cours des quatre dernières années)	Oui		
D.9	 Formation de l'équipe enseignante aux usages pédagogiques du numérique sur site et par un formateur académique (au cours des quatre dernières années)	Au moins une au cours des 4 dernières années	Au moins une par an	Au moins deux par an
D.10	 Actions d'information et de sensibilisation aux usages responsables du numérique et à l'EMI (éducation aux médias et à l'information) à destination des enseignants (au cours des quatre dernières années)	Au moins une au cours des 4 dernières années	Au moins une par an	Au moins deux par an
D.11	Proportion d'enseignants mutualisant leurs pratiques du numérique et/ou collaborant via un ou des réseau(x) numérique(s) professionnels	Strictement moins de la moitié	Égal ou plus de la moitié	
D.12	Identification dans l'établissement d'une personne chargée de la veille et de la curation du numérique à destination des enseignants	Oui		
D.13	Information des parents aux usages des services numériques (au cours des trois dernières années) (Modalités : rubriques ENT, réunions, courriers...)	Au moins une au cours des 3 dernières années	Au moins une par an	Au moins deux par an
D.14	Information des parents aux usages responsables des services numériques (au cours des trois dernières années) (Modalités : rubriques ENT, réunions, courriers...)	Au moins une au cours des 3 dernières années	Au moins une par an	Au moins deux par an
D.15	Enseignants possédant la certification C2i2e ou s'engageant à obtenir la certification CRCN PIX+Edu (Cadre de Référence des Compétences Numériques) sur la plate-forme PIX.	Quelques enseignants	Plus d'un tiers des enseignants	Plus de la moitié des enseignants